

Mesure de soutien aux professeurs assistants et maîtres assistants : octroi d'une décharge de 2h/semestre

Approuvé par la Direction de l'UNIL le 26.08.2013

Objectif

La Direction de l'UNIL veut aider les personnes de niveau postdoctoral à se constituer un profil de recherche en les incitant à déposer des demandes de subsides de recherche, entre autres auprès du FNS. L'encouragement à l'obtention de fonds de recherche constitue une des pierres angulaires de la nouvelle politique de la relève académique voulue par la Direction. La mesure, prévue sous la forme d'une décharge d'enseignement de deux heures hebdomadaires, doit permettre aux candidats de se décharger (partiellement ou entièrement) de leurs tâches d'enseignement pendant un semestre pour se consacrer à la préparation de demandes de subsides de recherche.

Public cible

La mesure s'adresse aux professeurs assistants, qu'ils soient en prétitularisation conditionnelle ou non, et aux maîtres assistants¹ de l'UNIL engagés à un taux d'activité de 50% (au min.).

Offre

Le contrat des candidats n'est pas interrompu et le salaire continue d'être versé normalement. La mesure sert à financer une décharge d'enseignement de deux heures hebdomadaires pendant un semestre, en principe sous forme de charge de cours. Une demande de décharge peut être déposée dès l'engagement de la personne afin que la mesure de décharge de cours intervienne dès le second semestre d'engagement. La dernière demande de décharge autorisée doit être déposée au début de l'avant dernière année de son contrat (voir graphique ci-dessous). Les candidats ne peuvent en bénéficier qu'une fois dans leur carrière à l'UNIL, même s'ils occupent plusieurs postes successivement. Ils sont par ailleurs tenus de déposer une demande de subside recherche au plus tard dans les trois mois qui suivent la fin de la période de décharge et de se conformer aux délais en vigueur pour le dépôt des requêtes (1^{er} avril et 1^{er} octobre pour les projets FNS).

Procédure

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir à la Vice-rectrice Recherche, par l'intermédiaire et avec l'accord du Décanat de leur faculté, un dossier comprenant les éléments suivants:

- une lettre de motivation (parcours, ambitions et perspectives d'avenir) avec un CV (1 page maximum);
- une description des tâches d'enseignement dont le candidat souhaite être déchargé, des modalités d'organisation de la suppléance et le cas échéant la description des tâches d'enseignement qui restent à son cahier des charges;
- une description du projet qui sera développé durant la période de décharge (y compris planification des tâches, calendrier) (3 pages maximum);

¹A l'exclusion des MA Ambizione et des professeurs boursiers du FNS.

- une lettre de recommandation / d'approbation du supérieur hiérarchique de l'unité (institut, section, département).

Nous vous rappelons **que les modalités de remplacement doivent avoir été mises en place avec le décanat de votre faculté et approuvées par ce dernier.**

Les dossiers doivent parvenir par e-mail à Madame christiane.chapuisat@unil.ch Service des postes académiques, Bâtiment Unicentre, CH-1015 Lausanne, avec une copie à claire.arnold@unil.ch au plus tard le 30 avril pour une décharge au semestre d'automne suivant et au plus tard le 31 octobre pour une décharge au semestre de printemps qui suit. Dès validation par la Direction, le montant alloué sera transféré à la Faculté.

Au plus tard quatre mois après l'issue de la période de décharge, le candidat remet à la Direction un rapport d'activités comprenant : les modalités effectives de remplacement, l'attestation de dépôt du projet, le résumé scientifique du projet, sa durée, l'engagement prévu de personnel, le budget demandé.

